

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19029 - 74ÈME ANNÉE

Amendement d'un député du groupe majoritaire pour plus de responsabilité dans la Constitution

« Une autonomie sur mesure pour chacun des territoires »

A quelques jours de la présentation du bilan fait par le gouvernement des Assises des Outre-mer, la révision de la Constitution proposée par le gouvernement fait déjà l'objet de deux amendements pour la partie concernant La Réunion. Un vise à supprimer ce qui reste de «l'amendement Virapoullé», le second demande la création du statut de «Pays de l'outre-mer», avec un statut à la carte négocié entre les élus du territoire et le gouvernement, puis validé par un vote de la population. Le point commun de ces initiatives est de demander plus de responsabilité.



Plus de la moitié des jeunes sont au chômage à La Réunion, mais aucune politique spécifique décidée par les Réunionnais n'est possible dans le cadre actuel.

Le 28 juin, le «Livre bleu des outre-mer» sera présenté par le gouvernement. C'est le bilan des «Assises des outre-mer», une consultation lancée par le nouveau pouvoir et qui fait suite au débat sur l'égalité réelle sous le mandat de François Hollande à l'Élysée, et aux États généraux des outre-mer sous celui de Nicolas

Sarkozy.

Cette cérémonie se déroule dans un contexte particulier. Le gouvernement a en effet présenté une révision de la Constitution. Cela concerne en particulier les départements issus de la loi du 19 mars 1946 comme La Réunion.

Le dernier grand changement institutionnel concernant ces terri-

toires date de la révision constitutionnelle de 2002. Elle avait donné plus de responsabilités à leurs élus qui pouvaient adapter la loi après habilitation par le pouvoir central. Mais cette possibilité était interdite uniquement à La Réunion, en raison d'un alinéa ajouté à l'article 73 de la Constitution. Ce 5^e alinéa, dit «amendement Virapoullé», est largement considéré comme un verrou source de blocage. Mais le projet de nouvelle Constitution présenté par le gouvernement ne remet pas en cause ce statut particulier de La Réunion, seul département issu de la loi du 19 mars 1946 dont les élus n'ont pas la possibilité d'adapter la loi.

Statut de «Pays de l'outre-mer»

Ce fait a amené plusieurs propositions pour remettre La Réunion à

égalité avec les territoires ayant le même statut dans la République. Vendredi, 4 députés réunionnais de toutes tendances politiques sauf LREM, Ericka Bareigts, David Lorion, Jean-Hugues Ratenon et Huguette Bello, ont présenté un amendement abrogeant l'interdiction faite aux élus réunionnais de ne pas avoir les mêmes responsabilités que leurs homologues des autres départements d'outre-mer. Il est à noter que la base de l'exposé des motifs converge avec l'analyse du PCR, car ces députés considèrent que La Réunion est confrontée à des défis spécifiques, issus de la conjonction de la croissance démographique, du changement climatique et de la mondialisation des échanges. Cet amendement a été adopté à l'unanimité par la Délégation des outre-mer de l'Assemblée nationale.

Le même jour, un députés guyanais du groupe LREM, Lenaïck Adam, a lui aussi présenté un amendement au projet de nouvelle constitution du gouvernement. Il propose la création d'un statut de «Pays de l'outre-mer». «Le député propose, dans un amendement déposé auprès de son groupe, que ces "Pays" soient "régis par un statut-cadre adopté conjointement par le Parlement et l'Assemblée délibérante de la collectivité", puis "soumis aux électeurs qui seuls décident de l'approbation, la ratification ou de la modification du statut". Cela permettra "une autonomie sur mesure pour chacun des territoires, où chaque popula-

tion pourra choisir le modèle le plus adapté à ses spécificités".», annonce «La1ere.fr».

Une «autonomie mieux ajustée et plus réfléchie»

L'objectif est de dépasser les «rigidités» des deux articles de la Constitution qui fixent le cadre des anciens DOM-TOM, les départements dépendent de l'article 73, les autres collectivités qui ont un statut de large autonomie relèvent de l'article 74. «Selon le député, cette proposition vise à "prendre nos territoires en main", car une "autonomie mieux ajustée et plus réfléchie est une condition sine qua non pour une meilleure intégration (des territoires ultramarins) au sein de la République"», précise «la1ere.fr». Car selon lui,

l'article 73 «empêche l'évolution vers toute forme d'autonomie, même limitée», et il reproche à l'article 74 de laisser trop de choses sortir du droit commun, ce qui ne serait pas toujours la volonté de la population.

La proposition de Lenaïck Adam vise également à réduire à 4 mois le délai maximal du traitement par le pouvoir central de la demande d'habilitation d'une collectivité à adapter la loi.

A quelques jours de la présentation du bilan fait par le gouvernement des Assises des Outre-mer, la révision de la Constitution proposée par le gouvernement fait déjà l'objet de deux amendements pour la partie concernant La Réunion. Le point commun de ces initiatives est de demander plus de responsabilité.

M.M.

Réaction de Maurice Gironcel suite au décès de Wilhiam Zitte

« J'ai appris avec regret le décès de Wilhiam Zitte.

Pendant des années, cet artiste de renom a cherché, à travers ses œuvres, à révéler l'histoire réunionnaise, ses souffrances, sa beauté, son âme. Avec justesse, intelligence et malice, il a su impulser un nouveau souffle sur l'art contemporain réunionnais. La Réunion perd un artiste, un défenseur de son patrimoine, un enfant. Gageons que les artistes de demain sauront s'inspirer de sa philosophie, son mазination. A sa famille, à ses proches et au monde culturel, j'adresse mes plus sincères condoléances. »

Maurice Gironcel, Maire de Sainte-Suzanne et conseiller départemental

In kozman pou la rout

« Mèm in kaz tousèl, solèye ignor pa li »

La plipar d'tan i antann dir : « Solèy i briy pou toulmoun ». Mi pans l'inn é l'ot sé lo mèm zafèr. In pé kréol i di galman : kan la plui i tonm, i tonm pou toulmoun mé sa i vé pa dir lo mèm zafèr. Kosa sa i vé dir ozis ? Sans prop sa i vé dir la natir sé in bien partazé rant lo moun. Mé sans figiré ? Mi pans lo bann bien l'imaniyé, sète-la lé pa bien partazé ditou. Néna sak néna é na sak néna poin. Néna, an parmi bann péi, sak lé pov tro pov épi sak lé rish tro rish é oplis i sava sak lé rish i vien pli rish é sak é pov i vien pli pov. Lé vré la natir lé pou kékshoz, mé sirtou bann sistèm ékonomik lé an plas zordi. Alé ! Mi lèss azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé.

Edito

Bonne fête aux gens de mer

C'est aujourd'hui la Journée mondiale des gens de mer. Elle coïncide cette année avec le 200^e anniversaire de l'accueil des marins. Une cérémonie se tiendra ce matin au Centre international d'accueil des marins du Port.

Ce jour rappelle que les marins sont essentiels pour La Réunion. Ce sont eux qui ravitaillent notre île, et qui lui permettent d'exporter des productions. Actuellement, tout le riz arrive par bateau, c'est aussi le cas de la plus grande partie de la matière première de l'énergie consommée à La Réunion, sans oublier le ciment.

Ce sont aussi les marins qui ont été confronté assez tôt aux effets de la mondialisation des échanges sur leurs conditions de travail. Pour rémunérer au plus bas ces travailleurs, les armateurs ont la possibilité de choisir un pavillon de complaisance. C'est possible aussi pour les bateaux qui ont à la poupe drapeau de la France, car ce dernier pays a rendu possible l'immatriculation des navires à Port-aux-Français, aux Kerguelen. Comme les lois sociales ne s'appliquent pas aux Kerguelen, c'est la porte ouverte aux abus.

Les marins ont aussi connu la mécanisation à l'extrême de leur travail. Il suffit aujourd'hui d'une équipe de 30 personnes pour mener un navire de plus de 300 mètres. Ce sont donc des records de productivité et de profits.

Cette mondialisation a aussi amené la formation d'équipages de divers pays. Il n'est pas rare que sur un équipage de 30 personnes, plus de 10 nationalités soient représentées. Ce sont autant de langues maternelles différentes, mais tous réussissent à communiquer ensemble car ils ont leur langue : le broken english.

Enfin, rappelons le rôle particulier des marins dans l'histoire de La Réunion. Quand le bateau était le seul moyen de transport pour venir ou quitter l'île, ce sont les marins qui amenaient les nouvelles des pays au-delà des mers. Ce sont les marins syndiqués qui ont fait le lien entre les mouvements sociaux de La Réunion et de France, jouant un rôle dans la mobilisation pour sortir du statut colonial.

Pour ces quelques raisons, souhaitons bonne fête à tous les gens de mer.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Aspéron lé shoz i aranjan san aranjané tou an aranjan

Si zot i ékout konn moin lo bann radyo, zot lé bliyé fé pou romark lékol matèrnèl épi lékol primèr, in pé dann tout komine, néna problèm : problèm do vi pou bann marmaye, problèm pou bann paran, par raport la vi z'ot bann marmaye dann lékol, galman pou lo bann moun lé sharjé fé bien marsh lo lékol. Konklizyon : la poin asé d'moun pou travaye dann lékol, la poin asé larzan pou in bon l'antrotien bann lokal.

An touléka sé sak i antann dann bann radyo é si lé pa vré san pour san, néna kant mèm dé shoz vré. Domaz i fé pa in bon l'odit pou konète ousa i lé la vérité. Pars isi La Rényon i rosanm nou lé fashé avèk le l'odit. Lé vré néna la kour bann kont, mé la kour dé kont li kontrol déga, kann néna déga, é kan lo déga la fine fé. I pé pa di non pli an déor d'lo kontaz larzan, banna lé kalifyé pou trouv lo bann solisyon k'i fo pou romète bien konm k'i fol o mashine an rout.

Astèr si ni parl bann pèrsonèl kominal. I diré la pa si tèlman lo kantité k'i fé défo. Sré plito lo manyèr zot lé réparti pou fé lo bann tash in komine néna pou fé. I di, dann tèl komine néna plis dé san pèrsonèl i travaye dann sèrvis l'anvironeman mé la propté i lèss pou déziré. Alor pou kosa ? Dopli l'estèryèr ou i koné pa réèlman pou kosa lé shoz i marsh pa, mé sèl shoz ou i pé dir néna in problèm.

Astèr si i anparl lékol, i pé dir sa in n'afèr lé pliské sèryé, lé mèm in késtyon sansib. I antan dir néna kaka lo ra dann bann kuizine épi bann sal lékol. I antan dir néna shov souri é shov souri sa sé in n'afèr ou i pé pa viv koté li mèm si li lé protézé. I antan dir tout z'afèr... Rozman l apnkor fé bann zaksidan grav mé si i ariv kosa va fé ?

Alon pa parl sa pars paré i port malèr. Alor, alon pa port malèr, alon espéré ké lé shoz i aranjan san k'i aranjan lé shoz pou vréman. I aranjan san aranjané tou an aranjan.

Justin